



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2024

Ont assisté à la séance : : Mme JACQUEMOT Maire,
MM. REMOND, GORRET, Mme JOLIVET, MM LEGENDRE, GERMAIN, ROUSSEAU, MESSANT,
CHIQUOT, PLIOT, EROSTATE.

Absente excusée : Mme CLAVEAU

Absent : M. COCHET

Secrétaire de séance : M. CHIQUOT Michel

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2024.

2/ Changement de prestataire pour la restauration scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la proposition tarifaire en liaison froide pour la restauration avec CONVIVIO à compter du 2 septembre 2024.

La prestation sera composée de 5 composants sans pain au prix de 3.10 € HT soit 3.2705 € TTC.

Les plats seront conditionnés en barquettes polypropylène multi-portion (8 portions).

Les menus seront mis à disposition sur une plateforme consultable par les familles.

3/ Fixation des tarifs périscolaire et cantine à compter du 02 septembre 2024

Suite au changement de prestataire, le tarif du repas nous est facturé 50 cts de plus, Mme le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié de cette augmentation. Le conseil municipal (1 voix contre Mme JOLIVET et 1 abstention M. GORRET) fixe les nouveaux tarifs à compter du 01-09-2024 comme ci-dessous :

TARIFS A COMPTER DU 01-09-2024	Quotient familial < 11500 €	Quotient familial entre 11500 € et 17500 €	Quotient familial > à 17500 €	Repas non commandé	Repas absence instituteur	Pénalité retard paiement
Garderie de 7h à 8h30	1,58	2,10	2,63			30,00
Cantine	4,23	4,77	5,34	10,00	3,00	
Garderie 16h30 à 17h	0,50					
Garderie de 17h à 19h	2,63	3,15	3,68			
Garderie à partir de 17h30 (Après étude)	2,00					
Garderie à partir de 18h (Après ARA)	1,00					

4/ SDESM : Adhésion des communes de Brie Comte Robert, Le Pin, Saâcy sur Marne, Charny et la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing

Le Conseil municipal, (1 voix contre M. LEGENDRE et 2 abstentions MM CHIQUOT et MESSANT)

APPROUVE l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

5/ Lotissement du Grand Bois : délégation de signature au 1^{er} adjoint pour acte de rétrocession

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur Bertrand REMOND, 1^{er} adjoint au Maire, à signer l'acte administratif de cession pour les parcelles cadastrées A230, A239 et A 247.

6/ Lotissement du Grand Bois : acquisition des parcelles à titre gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'acquisition des parcelles cadastrées A230, A239 et A 247 et les réseaux qu'elles contiennent, à titre gratuit, par la voie d'un acte administratif de cession.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches correspondantes.

7/ Déclassement de la parcelle 010 C 148 à Granvillé

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire du terrain cadastré section 010 C 148, d'une surface de 152 m², sis rue de la Couture, hameau de Granvillé, supportant les ruines d'un ancien lavoir et désaffecté depuis plusieurs décennies.

Le terrain est classé en zone A du PLU.

La commune, a décidé de vendre cette parcelle à M. VERON riverain de celle-ci au prix de 250 euros. Une clôture a été posée.

La désaffectation matérielle est donc de fait.

Le Maire,
Brigitte JACQUEMOT

Le Secrétaire de Séance
Michel CHIQUOT